

Dans ce contexte, le Gouvernement du Canada estime que tous les pays qui ont des ressources appropriées ont le devoir d'examiner de près leur propre situation et de prendre des mesures pour soulager le sort malheureux des pays qui ont été durement frappés par la crise actuelle de l'énergie. Il y a des signes encourageants que les pays qui ont profité le plus de l'augmentation des prix du pétrole prendront de fait des mesures concrètes pour fournir de l'aide à des conditions de faveur.

La coopération internationale doit connaître à cet égard un élan nouveau, grâce auquel on aura pleinement recours aux institutions internationales reconnues qui ont de l'expérience et des connaissances techniques à l'appui de l'oeuvre du développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Programme alimentaire mondial, et les Banques régionales de développement sont tous des organismes qui peuvent mettre d'abondantes connaissances techniques à la disposition de la communauté internationale; ils offrent donc à ce titre les moyens d'une action prochaine et efficace.

Certaines de ces institutions ont déjà commencé à adapter leurs activités à la nouvelle situation. Elles ont toutes les raisons de poursuivre ce travail d'adaptation, de mettre au point des politiques et des critères révisés, d'élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles techniques, conçus en fonction des circonstances actuelles.

Enfin, le Gouvernement du Canada a décidé de mettre en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 1974, son système de préférences tarifaires généralisées en faveur des pays en voie de développement. Mon collègue, le ministre des Finances, annoncera sous peu les détails de ce régime à Ottawa.

Monsieur le Président, le Canada prend certaines mesures afin de contribuer à un allègement des problèmes dont est saisie la présente session extraordinaire. Mais aucune de ces mesures n'est aussi importante, à mon avis, que notre intention de collaborer sans réserve avec les autres pays:

- pour effectuer les redressements qui s'imposent dans le cas du système international du commerce et des paiements,
- pour régler les problèmes du commerce des produits,
- pour réduire les obstacles au commerce des produits,
- pour appuyer les institutions établies d'aide au développement.

Il existe déjà des mécanismes de coopération mondiale qui fonctionnent très bien. Servons-nous-en!